

**ÉLECTION - RENOUELEMENT PARTIEL DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS
DU COLLEGE B AU CONSEIL DE L'UFR SEGMI**

DATE : MARDI 17 DECEMBRE 2024

CONSEIL DE L'UFR SEGMI

Vu le Code de l'Éducation et notamment les articles D.719-20 et D.719-21 fixant les modes de scrutin applicables aux conseils ;

Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;

Vu les statuts de l'UFR SEGMI approuvés par le conseil d'administration du 13 mars 2023 ;

Vu le procès-verbal de dépouillement pour l'élection des membres représentant les personnels du Collège B au Conseil de l'UFR SEGMI, s'étant tenu le mardi 17 décembre 2024 sur le site de Nanterre ;

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 72

2 - Nombre de votants : 8

3 - Nombre de suffrages : 8

- Bulletins blancs et nuls : 1

- Suffrages exprimés : 7

***Considérant que la candidature de M. Thierry DUMONT, unique candidat, a obtenu 7 voix,
Considérant que M. Thierry DUMONT, unique candidat, a obtenu l'unanimité des voix.***

EST ÉLU :

***M. Thierry DUMONT comme représentant des personnels du collège B au conseil de l'UFR
SEGMI.***

Le nouvel élu prend ses fonctions à compter du 17 décembre 2024 pour la durée du mandat restant à courir des membres en exercice du conseil.

Fait à Nanterre, Le 17 décembre 2024

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND-DIAMOND

